

 Institut de Formation Aide-Soignante	NOUVELLE GOUVERNANCE AS : LISTE DES MEMBRES ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 CENTRE HOSPITALIER DE WISSEMBOURG		Réf SEO : T01N02-11 Création : 07/09/2021 Version : 001 Date : 09/02/2026
LISTE DES MEMBRES DE L'INSTANCE COMPÉTENTE POUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE L'INSTITUT	LISTE DES MEMBRES DE LA SECTION COMPÉTENTE POUR LE TRAITEMENT PÉDAGOGIQUE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES DES ÉTUDIANTS	LISTE DES MEMBRES DE LA SECTION COMPÉTENTE POUR LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DISCIPLINAIRES	LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VIE DES ÉLÈVES
Membres de droit :	Membres de droit :	Le président de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires est le représentant des formateurs élu par ses pairs au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	
-le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ; Mme RATIGNIER-CARBONNEIL Christelle Titulaire LUQUE Adrien - Suppléant		GRANOULLAC David	
-deux représentants de la Région ; ISINGER Evelyne - Titulaire Pas de suppléant désigné STURNI Claude - Titulaire Pas de suppléant désigné			
-le directeur de l'institut de formation ou son représentant ; VERGNES Christine - Titulaire ou son représentant	-le directeur de l'institut de formation ou son représentant ; VERGNES Christine - Titulaire ou son représentant		-le directeur de l'institut de formation ou son représentant ; VERGNES Christine - Titulaire ou son représentant
-le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant pour les instituts de formation publics et le président du conseil d'administration, ou son représentant, pour les instituts de formation privés ; HOUEL Glenn - Titulaire LEICHTNAM Cyrille - Suppléant			
-le conseiller pédagogique, ou technique en l'absence de conseiller pédagogique, de l'agence régionale de santé dans la région d'implantation de l'institut de formation ; Non désigné par l'ARS			
-pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général des soins, ou son représentant, directeur des soins et pour les instituts de formation privés, le responsable de l'organisation des soins, ou son représentant ; KRILL Patricia - Titulaire Pas de suppléant désigné	-pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général des soins, ou son représentant, directeur des soins et pour les instituts de formation privés, le responsable de l'organisation des soins, ou son représentant ; KRILL Patricia - Titulaire		
	-un professionnel diplômé de la filière en exercice, désigné par le directeur de l'institut de formation, exerçant hors d'un établissement public de santé ; FRUMHOLZ Stella, Aide-Soignante Clinique St Francois un aide-soignant exerçant dans un établissement accueillant des stagiaires, désigné pour trois ans par la Directrice de l'institut Mme SCHELLHORN Tania, Aide-Soignante, Médecine B - Centre Hospitalier Intercommunal de Wissembourg Titulaire - Mme WENDLING Sandra, Aide-Soignante - Centre Hospitalier Intercommunal de Wissembourg Suppléante		
un infirmier participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut,	un infirmier participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut,	1. Représentants des enseignants l'infirmier participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut.	
- NOTTEZ Justine Infirmière SAU - Centre Hospitalier Intercommunal de Wissembourg Suppléante	NOTTEZ Justine, Infirmière SAU - Centre Hospitalier Intercommunal de Wissembourg Suppléante	NOTTEZ Justine, Infirmière SAU - Centre Hospitalier Intercommunal de Wissembourg Suppléante	
le ou les responsables de la coordination pédagogique des formations concernées	le ou les responsables de la coordination pédagogique des formations concernées	1. Représentants des enseignants. -le formateur permanent de l'institut de formation élu pour 3 ans	
NIESS Luc	NIESS Luc	GRANOULLAC David - Titulaire SCHILT Tiffany - Suppléante	
deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins trois ans : pour le premier dans un établissement public de santé et pour le second dans un établissement de santé privé.	deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins trois ans : pour le premier dans un établissement public de santé et pour le second dans un établissement de santé privé.	1. Représentants des enseignants. un aide soignant exerçant dans un établissement accueillant des stagiaires	
WEISSENBURGER Kathy - Titulaire Mme BURGER Barbara - Suppléante	WEISSENBURGER Kathy - Titulaire BURGER Barbara - Suppléante	SCHELLHORN Tania, Aide-Soignante en Médecine B au Centre Hospitalier Intercommunal de Wissembourg	
KAEUFLING Joelle - Titulaire VEITH Sylvie - Suppléante	KAEUFLING Joelle Clinique Ste Odile Titulaire - VEITH Clinique St Francois - Suppléante		
un membre du centre de formation des apprentis avec lequel l'institut de formation a conclu une convention	un membre du centre de formation des apprentis avec lequel l'institut de formation a conclu une convention		
PAYA Alexandra Directrice SANTEST CFA direction@santest.fr Titulaire - Mme SENSENBRENNER Muriel cda-ouest@santestcfa.fr Suppléante	PAYA Alexandra Directrice SANTEST CFA direction@santest.fr Titulaire - SENSENBRENNER Muriel cda-ouest@santestcfa.fr Suppléante		
un aide soignant exerçant dans un établissement accueillant des stagiaires désigné pour trois ans par le directeur de l'institut			
SCHELLHORN Tania, Aide-Soignante en Médecine B au Centre Hospitalier Intercommunal de Wissembourg			
WENDLING Sandra, Aide-Soignante au Centre Hospitalier Intercommunal de Wissembourg			
-Un représentant du personnel administratif de l'institut, désigné par le directeur de l'institut.			
WENDLING Sabine			
Membres élus :	Membres élus :		
1. Représentants des élèves :	1. Représentants des élèves :		Représentants des élèves :
-deux représentants des élèves et si la promotion est spécifique aux apprentis, des représentants des élèves apprentis.	- un élève tiré au sort parmi les élèves élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	2. Représentant des élèves : -un représentant des élèves, tirés au sort parmi les étudiants titulaires au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.	les élèves élus au sein de l'ICOGI. L'un d'eux est désigné comme vice-président
HERMANN Agnès Titulaire 1 - ABRIN Alexandrine Titulaire 2	HERMANN Agnès Titulaire 1 - ABRIN Alexandrine Titulaire 2	ABRIN Alexandrine - Titulaire	HERMANN Agnès Titulaire 1 - ABRIN Alexandrine Titulaire 2
SCHMITT Manon Suppléante 1 - BACH Fanny Suppléante 2	SCHMITT Manon Suppléante 1 - BACH Fanny Suppléante 2	BACH Fanny - Suppléante	SCHMITT Manon Suppléante 1 - BACH Fanny Suppléante 2
	Ces représentants des élèves, ainsi que leurs suppléants sont ceux élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.		
2. Représentants des formateurs permanents :	2. Représentants des formateurs permanents élus par leurs pairs :	3. une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au sein de l'ICOGI	Représentants de l'équipe pédagogique et administrative : au minimum de trois autres personnes désignées par le directeur parmi l'équipe pédagogique et administrative de l'institut.
-un formateur permanent de l'institut de formation élu pour trois ans	-un formateur permanent de l'institut de formation par promotion.	GRANOULLAC David - Titulaire	GRANOULLAC David - Titulaire
GRANOULLAC David - Titulaire	GRANOULLAC David - Titulaire	SCHILT Tiffany - Suppléante	SCHILT Tiffany - Suppléante
SCHILT Tiffany - Suppléante	SCHILT Tiffany - Suppléante		WENDLING Sabine
	Ces représentants des formateurs permanents, ainsi que leurs suppléants sont ceux élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.		des personnalités qualifiées peuvent être sollicitées par le directeur en fonction de l'ordre du jour, en cas d'absence du directeur, la présidence est assurée par le vice-président élève